



DATE : 13 mars 2024

## Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat

### **CONSEIL GENERAL**

Présents : 30 Conseillers généraux                      majorité = 16                      Quorum atteint

L'assemblée peut se dérouler normalement.

### **CONSEIL COMMUNAL**

Présents : MM. Bernard Grandgirard, Yannick Bersier, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Alex Glardon, Simon Torche

Excusée : Mme Susanne Zeller Bersier

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2023
3. Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance (CAD) (parcelle 170)
4. Présentation et approbation du Règlement de police de la commune de Cugy
5. Attribution du droit de cité d'honneur communal à Mme Nadia Savary
6. Informations communales
7. Divers.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MME LA PRESIDENTE JEANNE DECORGES CURRAT**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat salue M. le Syndic et les membres du Conseil Communal, les conseillères et conseillers généraux, les représentants de la presse, le public. C'est avec plaisir qu'elle souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette 48<sup>ème</sup> séance du Conseil Général. Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Pierre-André Grandgirard, Vincent Grandgirard, Manuel Pires et Jean-Sébastien Rey.

La liste des présences circule, elle demande à chacune et chacun de bien vouloir la signer. Nous siégeons ce soir à 30, M. Yann Salvi ayant rejoint le groupe « Equilibre », nous sommes à nouveau au complet. Elle propose au Conseil Général de souhaiter la bienvenue à M. Salvi. Elle souhaite un bon rétablissement à notre conseillère communale, Mme Suzanne Zeller Bersier, qui a subi une intervention chirurgicale conséquente et qui se remet gentiment. Une fois n'est pas coutume, nous avons une séance en mars, une séance extraordinaire. Cette séance sera essentiellement consacrée à la demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance

DATE : 13 mars 2024

pour la parcelle 170. Un autre point à traiter est la présentation et le vote concernant un règlement de police pour la commune. Le point 5, quant à lui, concernera l'attribution du droit de cité d'honneur communal à Mme Nadia Savary qu'elle salue au passage.

Afin de gagner en efficacité comme il est de coutume maintenant, une fois que la parole a été donnée, elle invite les conseillères et conseillers généraux à s'adresser au Conseil sous la forme simplifiée : Mme la Présidente chères toutes et tous.

Cette séance a été convoquée conformément à l'art. 38 de la LCo, par mail du 27 février 2024, par avis dans la FO no 9 du 1<sup>er</sup> mars et par affichage aux piliers publics communaux.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ainsi que sur l'ordre du jour.

M. Laurent Overney relève que le point 4 de l'ordre du jour proposé ce soir consiste en la présentation et à l'approbation du futur règlement de police pour notre commune. Ce règlement, si on a pris la peine de le lire en entier, a certainement dû mettre certain mal à l'aise plus d'une fois. Le bureau est convaincu que ce texte, conçu pour une gestion de la vie urbaine à haute densité de population, ne convient en aucun cas pour notre communauté encore en majorité rurale et, osons espérer, encore pétrie d'un certain bon sens. Ce règlement peut, par son envergure, concerner chaque citoyen un jour ou l'autre et de ce fait, ne doit pas être pris à la légère. Il nous apparaît soudainement à l'ordre du jour sans aucune information au préalable. De plus, il y figure plusieurs fautes d'orthographe. Pour ces raisons, le bureau dans sa majorité demande au Conseil Général d'accepter le retrait de cet objet et demande également la création d'une commission ad hoc afin de rédiger un texte qui sera plus adapté à la vie de nos deux villages. Le bureau est également d'avis que cette tâche confiée à cette commission doit aussi comprendre le règlement de stationnement. Il demande donc à Mme la Présidente, conformément à l'article 20 de notre règlement du Conseil Général, de procéder à un vote de retrait de ce point 4 de l'ordre du jour du Conseil Général de la Commune de Cugy du 13 mars 2024.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et relève qu'effectivement selon l'article 20 saisine du Conseil Général, à partir du moment où les membres ont reçu la convocation comportant les objets à traiter à une séance, il appartient au Conseil Général de décider, lors de la séance, sur requête du Conseil Communal ou du bureau, en l'occurrence ici, du retrait éventuel d'un objet porté à l'ordre du jour. Le bureau dans sa majorité s'étant prononcé en faveur de ce retrait, elle propose de procéder immédiatement au vote. Une interruption de séance est demandée et accordée pour 5 minutes.

#### **Reprise de la séance.**

Le temps étant écoulé Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat propose de passer au vote. Elle demande à celles et ceux qui acceptent que le point 4 concernant le règlement de police de la commune soit retiré de l'ordre du jour de la présente séance le fasse en levant la main.

#### **Vote :**

**Approbation : 28    Avis contraire : 2    Abstention : 0**

Le retrait du point 4 est accepté à la majorité.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres remarques concernant l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas cette séance peut délibérer valablement en tenant compte que le point 4 est retiré de l'ordre du jour. Elle rappelle que cette séance est

DATE : 13 mars 2024

enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors de la prochaine séance du Conseil Général.

Elle passe au point

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 DECEMBRE 2023**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas elle demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal tel que présenté de le faire en levant la main.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Elle remercie la secrétaire communale et l'administratrice communale, Mme Sylvia Bersier, pour la rédaction et le travail qui concerne ce procès-verbal.

**3. DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE, PARKING SOUTERRAIN ET CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) (PARCELLE 170)**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat nous informe que la présentation publique du projet lauréat de Bakker et Blanc et TED Architectes a été présentée la semaine dernière lors de la séance publique. Le Conseil Général doit maintenant se prononcer sur la demande du crédit d'étude. Elle donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que mercredi dernier chacune et chacun a eu l'occasion d'assister à la présentation publique du projet de la construction de l'école primaire, du parking et d'un chauffage à distance (CAD). Vous avez eu l'opportunité de poser les questions que vous souhaitiez et nous espérons avoir pu y répondre de manière satisfaisante. Concernant les effectifs de notre école primaire, nous avons été informés par Mme Le, Directrice de l'école primaire de Cugy, de l'ouverture d'une voire deux classes pour la reprise 2024-2025. Les chiffres définitifs seront validés au mois de mai. Le Conseil Communal va donc remettre des containers derrière la salle de sport, comme nous l'avons fait lors de la réfection de notre salle polyvalente jusqu'à la création de nouvelles classes.

Il nous présente l'historique des décisions prises par le Conseil Général et des diverses informations présentées depuis l'acquisition de la parcelle 170 en 2020. Comme mentionné dans le message, le Conseil Communal a besoin du crédit d'étude pour poursuivre le développement de ce projet. Le montant demandé fait partie intégrante du coût de construction final. En cas d'acceptation du crédit d'étude, la commission de bâtisse nommée au prochain Conseil Général, aura notamment pour objectif de trouver des solutions afin de réduire la part d'investissement communal et informer régulièrement le Conseil Général. Par exemple l'investissement pour le chauffage à distance pourrait être réalisé en partenariat avec un énergéticien sous la forme d'un contracting (contrat de sous-traitance) comme réalisé avec le CO. L'exploitation du parking ainsi que son financement doivent faire l'objet de recherches approfondies. Le bureau Bakker & Blanc a procédé à l'estimation du coût de construction du projet en l'état. Le coût TTC s'élève à Fr. 14'582.000.-. La pratique veut que le crédit d'étude corresponde à peu près au 10% du montant total. C'est pourquoi, le Conseil Communal demande un crédit d'étude de Fr. 1'500.000.-, ce qui permettra d'affiner ce projet et de répondre à toutes les questions. Financement par un emprunt bancaire de Fr. 1'500.000.- au taux de 2,5%, soit Fr. 37'500.- d'intérêts. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard.

DATE : 13 mars 2024

M. Bernard Grandgirard relève qu'effectivement nous nous trouvons face à une décision importante qui est le vote du crédit d'étude de ce projet d'école primaire. En cas d'acceptation de ce vote de crédit d'étude et comme annoncé, lors du prochain Conseil Général du mois de mai, il y aurait la nomination d'une commission de bâtisse et fait aussi important l'approbation d'un cahier des charges qui devrait être établi, un cahier des charges de cette commission de bâtisse pour préciser ses fonctions. Ensuite une des étapes aussi qui sera importante et attendue par chacun, c'est l'actualisation de la planification financière. Si le crédit d'étude est accepté nous aurons probablement déjà des indications avec des montants d'investissement révisés. Si d'aventure on n'acceptait pas ce crédit d'étude, il n'y aura pas de nouveaux chiffres à présenter. Ce qu'il faut comprendre dans cette décision c'est que ce processus sera un processus participatif. Comme déjà vécu dans certains grands dossiers qui ont été développés par la Commune, notamment cette salle polyvalente, il y avait une commission de bâtisse qui avait été nommée et cette commission de bâtisse, respectivement le responsable du dicastère, a pu faire un rapport à chacune des séances du Conseil Général. Bien entendu l'objectif de cette commission de bâtisse sera également de rechercher des options pour le financement et la réalisation du CAD, comme M. Borgognon l'a précisé, également de rechercher des options pour le financement et la réalisation d'un parking, surtout dans son exploitation, et l'objectif sera également de présenter ces options ou variantes et de pouvoir valider les principes retenus à chaque Conseil Général. Elle devra également effectuer une planification, vous avez entendu l'urgence, donc déjà cette année nous devons mettre en place des containers, des pavillons pour des salles de classe. Il y a assez longtemps qu'on en parle mais cette fois ça sera une réalité.

Tout ça nous amènera probablement en 2025 avec le vote d'un crédit de construction qui sera à ce moment-là basé sur un devis général révisé en fonction de l'avancement du projet. Les chiffres connus aujourd'hui vous ont été présentés. Il y a un contexte émotionnel ; c'est un projet d'envergure, ce sont des montants importants qui provoquent des inquiétudes. On pourrait se dire, on n'a pas eu assez de temps pour réfléchir donc on reporte la décision, on attend. Est-ce que c'est reculer pour mieux sauter ? Effectivement, il n'y aura pas de nouveaux éléments dans six mois. Le projet d'école en soi n'est, à ce que l'on a entendu par la majorité, pas contesté. Il faudra qu'on se donne les moyens de développer ce projet et ces moyens c'est le crédit d'étude. Il rappelle ce processus participatif. La commission de bâtisse devrait être nommée avec un membre par groupe donc quatre membres du Conseil Général, une délégation du Conseil Communal, mais la commission devrait être au nombre de 7, donc avec une majorité de conseillers généraux. Les conséquences d'un éventuel report ou d'un refus, sera un gros coup de frein pour le projet. L'ouverture des classes serait retardée d'une année. Nous avons aujourd'hui une planification qui espère ouvrir ses classes en 2027, donc tout cela serait reporté d'une année. Donc les containers provisoires également à supporter une année supplémentaire et finalement pas de moyens de développer des solutions et des variantes, des solutions de financement et, le cas échéant, on ne va pas voter une commission de bâtisse si le crédit d'étude est refusé. C'est vrai que ce parking pose des questions et aujourd'hui on n'est pas en moyen de donner les détails de l'exploitation de ce parking, mais plusieurs personnes se sont lancées à essayer de calculer le produit d'exploitation d'un parking et ce sont des montants qui sont non négligeables et qui devront être pris en considération. Mais il y a des spécialistes pour ça et c'est auprès de ces personnes que l'on doit demander des renseignements et aussi chercher comment fonctionne un parking et comment peut être rentabilisé un parking. Il y a plusieurs moyens, il y a l'attribution de places, il y a simplement des taxes à l'heure ou à la journée, toute cette affaire du parking sera rapidement influencée par l'évolution prochaine d'un parking CFF, Park & Ride, donc P+R, parking qui deviendrait payant. Le Conseil Communal a eu l'année passée un rendez-vous avec les CFF, ils parlent d'un tarif harmonisé pour tous les Park & Ride de Fr. 8.- par jour, donc cela donne déjà une indication de quel serait le prix pour une place de parc à la gare et puis si dans le territoire communal il n'y a pas de mesures qui sont prises et bien il y aura automatiquement un report du parcage sur le territoire communal

DATE : 13 mars 2024

jusque probablement sur le parking de la grande salle. Dans les besoins actuels, les besoins publics, il y a les besoins de la commune, les besoins de l'école car les enseignants qui ont des besoins de parking, les parents pour les arrivées et les départs, et éventuellement même les manifestations. Il y a des besoins actuels privés, notamment les logements, les logements qui pourraient voir le jour sur cette parcelle, mais aussi les logements voisins, les pendulaires éventuels. Nous avons réussi à dénombrier jusqu'à plus de 100 voitures sur la place de la gare parquées d'un passage à niveau à l'autre, avec une masse de voitures assez importante. Et on s'aperçoit, depuis l'arrivée d'un nouveau commerce en centre-village, qu'aujourd'hui des voitures parquent même sur cette parcelle 170 de manière un peu cavalière et sans réelles autorisations. Donc le parking, ce sont des enjeux et c'est encore passablement de choses à éclaircir et pour éclaircir ceci nous avons besoin de ce crédit d'étude. Le CAD, cela a été évoqué, la forme d'un contracting, dans le cas du CO c'est quelque chose qui a été fait, et par le simple fait de chercher un contracting avec un partenaire l'investissement tombe. Aujourd'hui, nous avons un investissement prévu pour cet objet mais cet investissement peut tomber et ensuite c'est le paiement d'un coût de l'énergie mais ce coût d'énergie prévoira l'intérêt et l'amortissement des infrastructures qui auront été mises en place. Mais c'est possible mais pour ce CAD il faudra encore déterminer le périmètre, donc respectivement la puissance de ce CAD et peut-être même l'endroit où il se situera. Donc il y a encore passablement de choses à éclaircir. Les logements, comme mentionné sur les plans, sont prévus dans une deuxième phase, et comme cela a toujours été dit et également inscrit dans le message, nous allons chercher des financements externes. On sait aussi que des logements procurent un rendement, un rendement locatif ; il y a aussi la possibilité d'effectuer éventuellement un DDP. Il rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle 170 jusqu'à la Grand-Rue et un DDP pourrait être fait avec, pour ainsi dire aucun investissement, simplement un rendement sous la forme d'une location de terrain. On perdrait une partie de la main sur les logements qui pourraient être réalisés comme des appartements protégés, mais des formes de partenariats existent et sont possibles. Nous devons faire attention au vieillissement de la population, il y a des exemples fonctionnels dans la commune, et on sait également qu'il y a une pénurie de logements adaptés actuellement dans toute la région.

Lors de la séance d'information publique de la semaine passée, la rénovation du château a été évoquée. Et bien effectivement, dans la planification financière, il y a déjà un montant depuis près de deux ans, une année et demie, montant qui a été estimé à Fr. 1'500'000.-, montant qui a été basé sur l'étude de faisabilité du bureau Berchier qui a fait l'étude de faisabilité sur la parcelle 170. En l'état, cela prévoit les trois classes enfantines, chacune et chacun l'a reçu sous la forme du rapport de cette étude de faisabilité, donc cela prévoit le maintien de trois classes enfantines dans le château avec les salles spéciales et la venue de l'accueil extrascolaire dans ces locaux. Avec un million et demi c'est bel et bien une rénovation ; on ne va pas pouvoir mettre le château à neuf. La Commune de Cugy ne dispose malheureusement pas d'un mécène, ce qui s'est vu dans d'autres communes, mais ce n'est pas prévu de retaper le château de fonds en comble, de faire une magnifique salle au dernier étage sous la charpente... Donc effectivement, ce montant est totalement sérieux, il a été vraiment calculé par rapport aux besoins et aux transformations nécessaires pour accueillir ces classes. Bien sûr, on pourrait faire des rénovations pour le double, voire le triple du montant mais aujourd'hui c'est ce qui est prévu et si l'intention du Conseil Général est d'avoir plus d'informations sur ces rénovations du château, il est tout à fait possible de voter un crédit d'étude séparé et si on prend la même formule que ce qui est proposé aujourd'hui pour le crédit d'étude de l'école primaire, on pourrait prendre le 10 % du montant et également faire un crédit d'étude, mais selon le Conseil Communal, ce n'est pas une priorité de le faire. Nous avons des chiffres qui sont dans la planification financière et cet élément est sérieux. Nous avons également entendu la semaine passée parler de la place de jeux qui, comme on le sait, a quelques problèmes d'eau résiduelle quand il y a des longues périodes pluvieuses. Ces travaux, dont on a un montant au budget, ont été mis de

DATE : 13 mars 2024

côté pour l'instant car on voulait savoir quels étaient les résultats du concours car certains projets prévoyaient même une emprise sur la place de jeux. Aujourd'hui le projet retenu ne touche pas la place de jeux mais il sera important de coordonner ces travaux avec les travaux d'installation des infrastructures, de drainage et d'évacuation d'eau pour ne pas faire deux fois le travail mais une fois de manière sérieuse. Donc encore une fois, si le projet d'école avance, la transformation ou l'assainissement de la place de jeux aura lieu. Ce qu'il faut savoir aussi avec une place de jeux, c'est que la durée de vie des jeux est de 10 à 12 ans. Ce sont des jeux qui doivent être entretenus, qui doivent respecter les normes de sécurité, et on ne peut malheureusement pas compter beaucoup plus longtemps comme durée de vie d'une place de jeux. Tout ceci finalement pour essayer de rassurer l'assemblée que le fait d'attendre, le fait de reporter la décision, une décision qui certes fait peur, certes inquiète, ne va rien faire avancer. Aujourd'hui, pour pouvoir donner des éléments complémentaires et pouvoir continuer le projet, le Conseil Communal a besoin de ce crédit d'étude. C'est le message que le Conseil Communal veut donner au Conseil Général et c'est vraiment un message aussi participatif où les conseillers généraux pourront vraiment prendre connaissance, à chaque séance, de l'avancement du projet et avoir aussi un rapport par la présence d'un membre par groupe au sein de cette commission de bâtisse.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie MM. Borgognon et Grandgirard pour ces explications ainsi que pour le travail investi à ce jour dans ce projet de qualité. Elle croit que chacune et chacun est d'accord et reconnaît l'importance aussi de ce projet. Elle donne la parole à M. Daniel Chassot pour la lecture du rapport ainsi que pour le préavis de la commission financière.

M. Daniel Chassot nous informe que la commission financière a examiné avec attention la demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance sur la parcelle 170 que le Conseil Communal leur a présenté lors de leur séance du 26 février dernier. Leurs diverses questions et demandes d'informations auprès du Conseil Communal ont trouvé des réponses qui n'ont cependant pas été totalement satisfaisantes, plus précisément sur le financement de la deuxième partie qui est en lien avec la globalité du projet.

Pour la majorité des membres de la commission financière, il est désormais important de démarrer l'étude de construction afin de nommer une commission de bâtisse et d'avoir une base solide pour chiffrer les prochaines étapes de ce projet d'envergure. Cependant, à l'unanimité la commission financière estime fondamental que, pour les étapes suivantes, et en particulier tout crédit d'investissement, le temps nécessaire soit pris afin d'évaluer toutes les options de financement possibles et que des propositions de partenariat public-privé soient étudiées dès à présent.

Il est essentiel de relever que le vote et donc leur préavis pour la demande du crédit d'étude discuté ce soir est indépendant du futur vote pour le crédit d'investissement et ne peut être interprété comme un préavis favorable de la commission financière pour ce crédit d'investissement. Elle tient à signaler que selon l'issue du vote de ce soir, notre commune va déjà engager une somme conséquente dans le projet de la réalisation d'une école primaire, d'un parking et d'un chauffage à distance. Ceci nous permettra d'avancer concrètement dans ce projet, mais il sera primordial d'évaluer les étapes ultérieures avec toute la prudence nécessaire et ne pas confondre vitesse et précipitation.

Suite à leurs discussions et analyses et se basant sur les capacités financières de notre commune, la majorité des membres de la commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général d'approuver la demande du crédit d'étude telle que présentée. La commission financière remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour sa collaboration et pour l'élaboration du message.

DATE : 13 mars 2024

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie M. Chassot pour la lecture de ce rapport ainsi que la commission financière pour son travail et sa position étayée. Le terme « prudence » transparait un peu dans ce rapport et il est à noter que la majorité des membres de la commission financière donne un préavis favorable à ce crédit d'étude. Elle donne la parole aux conseillères et conseillers généraux pour leurs remarques et/ou questions sur ce point.

Mme Vanessa Currat, pour le groupe « Unis pour Cugy » souhaite faire quelques remarques par rapport aux explications qui ont été fournies par le Conseil Communal. La première concerne la clause du besoin par rapport aux classes. Il parle ce soir de ne pas être dans l'émotion et de ne pas faire peur, elle souhaite juste rappeler que le démarrage de cette année scolaire a été avec la fermeture d'une classe et que donc s'il y avait une classe supplémentaire qui devait être nécessaire pour l'année prochaine, voire deux, ce ne serait pas quelque chose d'impossible à gérer. En outre, sur la clause du besoin, il y a eu une évaluation du besoin par rapport à la nécessité de construire une nouvelle école qui a été présentée et qui a pu démontrer que pour les dix prochaines années la clause du besoin s'établissait à deux classes supplémentaires pour les dix prochaines années. Donc nous sommes loin de l'affolement et comme il a été dit, s'il devait y avoir un container, il n'est absolument pas, contrairement à ce qui est mentionné-là, dit que ce serait pour 10 ans jusqu'à la construction de la nouvelle école. On ne sait jamais. Elle avoue être extrêmement surprise des propos de M. le syndic par rapport aux documents qui nous ont été fournis et elle va maintenant effectivement relater la position du groupe par rapport aux documents qui nous ont été présentés, mais qui ont également été présentés à la population le 6 mars. Le groupe « Unis pour Cugy » a examiné très attentivement les documents qui ont été remis pour ce crédit d'étude pour la construction d'une école, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance d'un montant d'un million cinq. Le projet, comme annoncé, est devisé à plus de 14 millions et comme également souligné, le crédit d'étude correspond à plus de 10 % du montant total dudit projet. Là où elle est étonnée de ce qui a été dit aujourd'hui c'est que dans le message du Conseil Communal, il est bien précisé que l'acceptation du crédit d'étude valide concrètement la construction d'une école primaire, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance, selon le projet présenté à la population le 6 mars et décrit dans les documents qui ont été remis aux conseillers généraux. Pourquoi il précise bien cela et c'était très juste, car ce crédit d'étude, et il ne faut pas s'y tromper, consiste à la réalisation des aspects techniques de ce projet. C'est-à-dire, comme c'est souligné dans les documents, l'examen préalable, la mise à l'enquête publique, la planification, les appels d'offres, les soumissions du gros œuvre. Il s'agit donc essentiellement des honoraires des architectes et des ingénieurs pour cette activité. Ce point est capital par rapport au vote du crédit de ce soir, car si, à l'issue de cette étude, de ce crédit d'investissement, l'investissement était finalement refusé, nous aurions donc dépensé 1,5 million au bénéfice essentiellement des architectes et des ingénieurs, contre qui elle n'a rien, mais pas pour examiner des alternatives à ce projet. Encore une fois, soyons aussi clairs sur un autre point, même si on voulait stopper l'étude de ce crédit d'étude parce qu'on avait une autre idée pendant la partie participative dont il a été parlé, ce serait extrêmement difficile de renoncer ou plutôt de résilier ce mandat sans avoir de frais, donc cela veut dire que ce montant d'un million cinq, s'il est voté ce soir, il va vraiment être à la charge de la commune. Donc, quand on parle d'un million cinq, parfois on peut se dire que ce n'est pas important, mais un million cinq, juste pour avoir une idée, c'est le montant total de la somme qui était prévue pour la mobilité complète de nos villages qu'on attend depuis X années et ce n'est pas négligeable. Donc, encore une fois, si nous avons des doutes, des interrogations, des questions qui ne sont pas sous le coup de l'émotion mais plutôt, au contraire, une analyse rationnelle des choses, il faut quels que soient les points sur lesquels ces interrogations porteraient, à savoir le coût de ce projet, son dimensionnement, son financement et sa localisation, ce crédit d'étude tel qu'il nous a été présenté ne répondra pas à ces questions. Il faut donc, pour le

DATE : 13 mars 2024

groupe « Unis pour Cugy », très clairement le refuser parce qu'il considère qu'il y a encore beaucoup d'interrogations. Ce n'est pas une surprise car depuis le début de ce projet, ils considèrent qu'il faut d'abord voir la globalité d'un projet plutôt que de saucissonner par un tas de petits bouts de la lorgnette et nous demander de nous prononcer. Donc, si on revient sur son coût, on nous soumet un crédit d'étude pour un projet de construction d'école à plus de 14 millions sans compter, et cela a été mentionné, la réfection du château qui sera de 1,5 million mais qui fait partie de ce projet puisqu'une partie de l'école y sera. Donc nous sommes déjà à 15,5 millions pour la construction d'une école. Notre capacité financière, comme vous on le sait tous, et qui a été également mentionnée et elle nous a été présentée par le groupe BDO lors de la planification en septembre, est de 15 millions. Nous n'avons pas besoin d'avoir fait l'EPFL pour comprendre que l'intégralité de notre capacité financière passera dans ce projet s'il est accepté comme cela et comme il est présenté ce soir. Ça c'est sur le volet du coût. Sur le dimensionnement et son financement, il prévoit un parking souterrain de 40 places et ce dernier a fait l'objet de beaucoup de questions. Y a-t-il véritablement un besoin pour notre commune de 2000 habitants ? Il est relevé qu'aujourd'hui il y a des problèmes de stationnement mais elle ne croit pas qu'il y ait de problèmes de stationnement si on regarde, disons de façon réaliste ce qui se passe actuellement. Donc est-il pertinent qu'un parking soit financé par la commune. Si on regarde tout autour de nous, il n'y a plus une seule commune qui construit un parking souterrain. Ce sont toujours des financements privés, voire des financements publics-privés, mais il n'y a pas un financement entièrement public. Pourquoi ? Il a été dit que c'est très compliqué de calculer la rentabilité d'un parking. Certes, il peut y avoir des tas de modalités mais pour que tout le monde comprenne, si on prend le coût du parking à 3 millions avec un intérêt de 2,5% cela représente un montant de Fr. 75'000.- annuels que pour ce parking. Même en imaginant une location des places à Fr. 120.- par mois sur 40 places, cela fait Fr. 57'600.- par an, c'est-à-dire même pas le coût des intérêts du crédit pour ce parking. Même si on vendait les places de parking à Fr. 50'000.-, soyons fous, on arriverait à 2 millions. Donc oui, après, il y a plein de modalités possibles mais le parking est effectivement un souci fondamental. On nous indique que l'autre partie de la parcelle, cela a été souligné aussi, sera examinée après ainsi que son financement avec un éventuel partenariat public-privé. A nouveau, le groupe pense que la logique de tout projet, c'est d'abord de regarder la globalité, ensuite de regarder son financement, de voir éventuellement ses étapes de réalisation et seulement après de décider d'un vote ou d'un crédit. Sur la localisation, tout le monde craint des difficultés techniques potentielles d'une construction sur cette parcelle, notamment par rapport aux conditions hydrogéologiques que les autres constructions autour ont eu à subir. Donc, la pertinence de la localisation de la construction d'une nouvelle école et/ou d'un parking de surcroît, maintenant qu'il y a un autre terrain à disposition pour lequel cette assemblée a voté et a accepté, à savoir le terrain Marmy qui est derrière la salle de sport, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de se demander si la localisation ne serait pas plus pertinente d'une nouvelle construction d'une école sur ce terrain plutôt que là-bas ? Un non au crédit d'étude aura-t-il des conséquences pour les élèves ? Encore une fois aucun. On l'a déjà dit, les élèves ont des classes aujourd'hui sur deux sites certes, peut-être que ça pourrait être encore mieux dans une nouvelle école, mais jusqu'à preuve du contraire on peut vivre encore avec ça.

La parcelle 170 est au cœur de notre village et elle vaut vraiment que l'on n'agisse pas dans la précipitation et comme souligné pas dans l'émotion, ni dans un sens ni dans l'autre. Depuis le début des discussions, le groupe « Unis pour Cugy » appelle à un processus participatif et à définir une vision globale avant d'agir, soit de s'entendre sur quels sont nos besoins, que voulons-nous faire, qu'avons-nous à disposition, quels sont nos moyens, qui financera quoi. Enfin, la population n'est pas venue en masse le 6 mars et l'ensemble des prises de position et des questions qui ont été faites ont fait part des réticences par rapport au volet notamment financier de ce projet. Pouvons-nous être sourds à la question élémentaire de que veut la population ? Les réponses apportées, et elle est désolée de le dire, ont été vagues et elles n'ont pas contribué à rassurer tant sur le volet financier que sur



DATE : 13 mars 2024

d'autres volets. Donc notre rôle, en tant que conseillers généraux, c'est de représenter les citoyens de notre commune et donc d'agir auprès du Conseil Communal. Pour nous, il est clair qu'il faut mettre non pas un arrêt, c'est simplement sur pause et de prendre le temps d'examiner tout cela. Précisément parce que c'est un enjeu du futur du village.

Six mois près ne changeront rien si ce n'est de pouvoir se donner le temps d'une réflexion constructive. En outre, c'est vrai que le pire qui pourrait arriver c'est qu'on accepte ce soir et compte tenu des remarques qui ont été faites le 6 mars, que derrière nous ayons un référendum des citoyens et une initiative contre le vote de ce crédit, cela serait un désaveu du Conseil Général et du Conseil Communal. Alors, à l'unanimité le groupe « Unis pour Cugy » votera non contre ce crédit d'étude.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Alliance de gauche » tient à remercier le Conseil Communal pour l'organisation de la séance d'information du 6 mars concernant la construction d'une école primaire sur la parcelle 170. Le Conseil Communal a répondu aux questions des personnes présentes le plus précisément possible. Il reste ce soir trois questions auxquelles ils demandent des réponses avant de se prononcer par voie de vote.

Selon le message du Conseil Communal l'acceptation de ce crédit d'étude validerait la construction d'une école primaire comprenant 9 classes, de salles annexes, d'un parking souterrain de 40 places et d'un chauffage à distance. Ce projet porte le nom des « Ecuries » pour faire référence aux richesses et aux annexes d'un château. Ce soir, nous allons voter un crédit d'étude de 1,5 million de francs sur un total de 14.5 millions de francs. Le projet d'étude comprend différentes phases dont la mise à l'enquête publique, les appels et les soumissions d'offres.

La première question est en lien avec notre pouvoir de décision. Il s'intéresse à la marge de manœuvre qu'a le Conseil Général pour stopper ou modifier le projet. Pour valider le crédit d'étude, nous pouvons exprimer notre avis par voie de vote. Est-il prévu que nous puissions également décider ultérieurement ? Le Conseil Général va être tenu informé de l'avancement du projet et de leur coût. Est-il prévu d'autres moments de vote qui puissent nous signifier notre droit de décision ?

La deuxième question relative à notre capacité financière. La capacité financière de notre commune est de 15 millions. L'entièreté de notre portemonnaie communal va être dédié à la réalisation du projet sans reste pour la réfection du château. Or, si ses souvenirs sont bons, la réfection du château est nécessaire pour intégrer l'accueil extra-scolaire (AES), l'école maternelle Les Castors. Il n'y aura plus non plus de réserve pour la réfection de Vesin, la maison d'Annie, le vieux four. Enfin, tout autre développement de notre commune sera mis en objectif secondaire par rapport à cet objectif prioritaire de construction d'école. Il nous soumet donc sa question : quelles autres sources de revenu communal peuvent assurer les dépenses annexes ou ultérieures à ce projet ?

Le rapport de la fiduciaire BDO nous a rendus attentifs à cette question. En effet, le rapport dit, il cite : « Ainsi la planification financière prévue pour 2023 à 2027 prévoit plus de 18 millions d'investissements. Selon les projections, Cugy devrait s'endetter d'environ 19 millions à 5 ans pour atteindre un endettement total estimé à près de 26 millions en 2027 ....

Si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation d'impôt de 85% en 2023 à bien plus de 100% en 2027 serait nécessaire (estimation à 115.8%) « . Avez-vous prévu d'autres sources de revenu et de stabilisation du budget que la hausse des impôts ? Enfin, sa dernière question concerne

le parking souterrain qui se trouve en zone « avec de fortes probabilités d'eau en sous-sol ».

Selon les prévisions avec honoraires d'architecte, le parking souterrain coûtera 3 millions pour 40 places : soit Fr. 75'000.- par place de parc. La commune va donc investir 30 places pour d'autres personnes que le personnel enseignant. Le parking du CO et le parking communal répondent aux besoins autres. Avec une location de Fr. 150.- par mois et par place, soit Fr. 72'000.- de rentrée annuelle, les intérêts et amortissement du prêt ne sont pas couverts.

DATE : 13 mars 2024

Nous avons déjà assisté à la construction d'un Denner sans les places de parc nécessaires. Pour l'heure, l'entrée du parking devra être prévu pour 2 voies pour permettre aux voitures de se croiser sur la parcelle et non sur la route communale. Est-ce que la commune, soit les citoyens de nos deux villages, doivent payer de leurs impôts le manque de places de parc des infrastructures privées environnantes ? Si oui, pour quelles raisons ? Si non, qu'est-ce qui justifie d'ajouter 30 places de parc souterraines à notre centre de village ?

En conclusion, la réalisation de ce projet est identique à celui de l'école d'Orsonnens, sans le parking souterrain. A Orsonnens, le projet est implanté à l'extérieur du centre du village. Il a coûté 7,75 millions. Avec la construction uniquement de notre école et d'un chauffage à distance nous serions dans les mêmes valeurs. On semble prêt à risquer un investissement majeur et double par rapport à celui d'Orsonnens. On semble aussi prêt à risquer une hausse d'impôts et une dette abyssale pour ce projet. Le projet d'école d'Orsonnens qui est situé dans la commune de Villorsonnens, a été pensé pour 1500 habitants également.

Il remercie d'ores et déjà le Conseil Communal pour ses réponses aux trois questions d'ordre décisionnel, budgétaire et de prise de risque par l'exploration des sous-sols du centre du village. En l'état des lieux actuel, il souhaite que le vote soit négatif, non pour signifier que nous ne sommes pas d'accord, mais pour qu'il soit clair qu'il manque des réponses à des questions.

M. Pierre-André Grandgirard précise qu'il n'a pas de lien d'intérêt avec cet objet, mis à part qu'il est l'heureux grand-papa de cinq petits-enfants dont trois auront, il l'espère vivement, la chance de fréquenter la nouvelle école primaire. Le groupe « Equilibre » soutient majoritairement l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance. La concrétisation d'une école primaire fait partie des thèmes principaux du programme de législature du groupe « Equilibre ». Depuis le début, le projet d'extension de l'école primaire et valorisation du centre-village de Cugy suit un processus linéaire. Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le Conseil Général, sous la présidence de M. Laurent Overney acceptait le crédit pour l'achat de terrain et bâtiment, parcelle 170, en vue d'y construire une école primaire.

En 2022, une étude de faisabilité complète a permis d'obtenir une vision globale et de définir les besoins sur l'ensemble de la commune. La définition des priorités a permis d'élaborer une stratégie d'intervention intelligente répartie sur plusieurs années. En tenant compte des nombreuses remarques énoncées dans le cadre de notre législatif, l'année 2023 a été consacrée à la rédaction d'un cahier des charges précis. Les premières estimations financières ont été intégrées dans la planification 2024-2027. Une fois le programme validé, la procédure du concours a été lancée et a débouché sur le choix d'un excellent projet qui rassemble une grande majorité de la population. Bien évidemment, un projet de cette envergure, utile aux deux prochaines générations, génère des discussions passionnées et émotionnelles. À l'échelle de notre commune, les montants investis sont très importants et doivent impérativement être maîtrisés. Inutile de dire que l'aspect financier est aussi au centre des préoccupations de son groupe. Il a suscité de nombreuses discussions internes et des craintes bien légitimes sur l'avenir des finances communales. Malgré tout, la situation de notre commune est saine et permet d'envisager un projet qui répond précisément aux besoins. Les montants prévus dans la planification 2024-2027 correspondent aux premières estimations évaluées par le lauréat du concours, même si ces informations sont plutôt rassurantes, le groupe « Equilibre » demande à l'exécutif de rester prudent et rigoureux dans toute la phase de développement. Le groupe « Equilibre » est d'avis que la validation du crédit d'étude tel que présenté ce soir est l'étape indispensable à la réalisation de ce projet. Il permettra notamment de nommer une commission de bâtisse, de mandater des spécialistes et des ingénieurs, d'analyser en détail la géologie du terrain, de définir précisément la grandeur nécessaire du parking, de définir une production de chaleur adaptée. C'est uniquement sur cette base qu'il sera possible de répondre à toutes les questions liées aux coûts, à la répartition financière et aux détails d'un partenariat public-privé. Le groupe

DATE : 13 mars 2024

« Equilibre » croit en la réalisation de ce projet de grande qualité, il est indispensable à l'avenir de nos enfants et garantit une plus-value indéniable au centre de notre village. Ils pensent sincèrement que parmi les différentes options que permet ce projet, une voie adéquate et adaptée aux finances communales se concrétisera. Finalement, il souhaite remercier les efforts consentis par notre exécutif à nous offrir la chance de nous exprimer sur un projet aussi réjouissant et ô combien motivant. Pour terminer, une citation de circonstance du navigateur français Éric Tabarly « *la confiance est un élément majeur, sans elle, aucun projet n'aboutit* ».

Mme Nicole Schorro nous informe qu'après les questionnements via M. Manuel Pires, elle tient à nous donner la prise de position du groupe « Alliance de Gauche ». Lors de ses séances préparatoires, le groupe « Alliance de Gauche », après avoir pu prendre connaissance du message concernant la demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance, ainsi que la brochure explicative mise à disposition, il remercie le Conseil Communal pour le travail accompli jusqu'à ce jour. Nous avons pu voir les objets du concours d'architecture. Le projet lauréat est tout simplement magnifique et il fait envie, il fait rêver à ne point douter. Le projet est prometteur mais il leur semble bien ambitieux et surtout beaucoup trop engageant dans sa première étape. En effet, demander un crédit d'un million et demi pour une étude qui va jusqu'à la mise à l'enquête publique pour ensuite nous faire croire que nous pourrions éventuellement nous opposer au crédit d'investissement après une avancée pareille, nous semble un peu démesuré. Nous avons l'honnête sentiment de nous retrouver au pied du mur. De plus, les réponses obtenues lors de la soirée d'information publique de mercredi dernier ne nous ont pas permis de nous projeter avec optimisme. Le groupe « Alliance de Gauche » est conscient que la commune a besoin d'une école, a besoin de nouveaux locaux et il est clairement favorable à leur construction, par contre pas à ces conditions. Au vu de ce qui précède, le groupe « Alliance de Gauche » n'acceptera pas le crédit d'étude d'un montant de 1,5 million et demande au Conseil Communal de revenir avec un nouveau projet qui plus est à dimension humaine.

Mme Tatiana Veth nous informe que le groupe « Unité communale » s'est réuni en séance de préparation jeudi 7 mars dernier et a longuement discuté de ce point 3 de l'ordre du jour. En premier lieu, il leur semble important de rappeler leur soutien au projet de réalisation d'une nouvelle école primaire et d'un parking souterrain. Le besoin de nouvelles salles de classe nous a été démontré lors des précédentes séances du Conseil Général, avec la présentation des courbes d'évolution de l'effectif des élèves. Le projet lauréat, dévoilé le 8 février dernier, est un projet de qualité qui permettra de répondre à ces besoins tout en s'intégrant harmonieusement dans le centre du village de Cugy.

En échangeant au sujet de ce crédit d'étude en séance de groupe, des incertitudes et des questions ont été soulevées, faisant écho aux questions et interventions des citoyens lors de la séance d'information publique du mercredi 6 mars 2024. Ces incertitudes ont notamment trait aux coûts qui seront induits par ce projet, sans forcément être pris en compte à ce stade ainsi qu'aux produits qui pourront être générés par le projet, notamment par le parking souterrain. Ils sont bien conscients que certaines de ces questions ne trouveront des réponses qu'une fois le crédit d'étude lancé et sont donc favorables, sur le principe, à ce que des études soient effectuées. Ils estiment toutefois que le catalogue prévu par ce crédit d'étude, qui va jusqu'à la préparation du dossier de mise à l'enquête et les appels d'offres et soumissions, va trop loin, sans prendre en considération les conséquences directes de ce projet, notamment sur le Château. Les coûts relatifs à la réfection du Château devront rapidement être engagés par la commune pour permettre son utilisation en complément des nouvelles salles de classe prévues. De manière plus indirecte, des frais seront également nécessaires pour reloger les véhicules de la voirie et développer un projet au centre du village du Vesin, pour lequel nous avons voté un crédit lors d'une précédente séance.

DATE : 13 mars 2024

Afin de pouvoir, le moment venu, nous prononcer en toute connaissance de cause sur le futur crédit d'investissement pour un projet dont le coût est estimé, pour l'heure, à 14,5 millions de francs, il est important que nous ayons connaissance des montants « collatéraux » liés au projet de nouvelle école, tout en étant « rassurés », si on peut le dire ainsi, sur les possibilités de financement et les produits qui pourraient être générés par le projet. Aussi et comme le prévoit l'article 29 alinéa 2 de notre règlement du Conseil Général, le groupe « Unité communale » demande le renvoi du vote sur le crédit d'étude à une prochaine séance du Conseil Général. Dans le cadre de ce renvoi, il demande au Conseil Communal de prévoir que ce crédit aille moins loin, mais avec une vision plus large. Le crédit d'étude devrait à leur sens englober les points suivants : l'étude de construction d'une école primaire, un parking souterrain, un CAD, la rénovation du Château et ses abords (place de jeux) ainsi que chiffrer les revenus potentiels. L'étude ne devrait donc pas comprendre, à ce stade, la préparation du dossier d'enquête, les appels d'offre et les soumissions. Ils comprennent que cette demande de renvoi remet peut-être en question le calendrier ambitieux qui nous a été présenté pour ce projet. Le sentiment de précipitation qui entoure cette demande de crédit d'étude n'a pas aidé à lever leurs incertitudes à ce stade. Aussi, pour suivre l'expression « reculer pour mieux sauter », ils sont d'avis qu'un remodelage du catalogue du crédit d'étude permettra d'avoir des réponses à leurs questions et à leurs incertitudes, afin de pouvoir se prononcer avec toutes les cartes en main au moment où le crédit d'investissement devra être voté.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat remercie les intervenants(es) et précise qu'en effet, comme évoqué dans le message de Mme Veth, selon l'article 29, entrée en matière, alinéa 2 du règlement du Conseil Général, chaque membre peut intervenir et proposer le renvoi d'un point mis à l'ordre du jour. Selon l'article 30 du même règlement, un vote doit avoir lieu immédiatement s'il y a une demande de renvoi ce qui est le cas ici. Cependant, avant que nous procédions au vote pour le renvoi de ce point, elle propose au Conseil Général que nous fassions un arrêt de séance.

M. Bernard Grandgirard souhaite, avant l'arrêt de séance, prendre la parole pour apporter quelques réponses aux différentes questions qui ont été évoquées, ce qui permettra peut-être d'éclaircir certains points. Tout d'abord, par rapport à l'intervention de Mme Vanessa Currat, il précise que nous ne faisons pas exactement la même lecture du message et puis, en l'ayant sous les yeux, il relève qu'il y a eu une ouverture de classe qui a été réalisée en 2021 quand le CO a été inauguré et que la bibliothèque communale a pu être déplacée, nous avons heureusement pu utiliser ces locaux et finalement une classe a pu être créée. Aujourd'hui nous avons sept classes au château, toutes les salles sont prises et nous n'avons pas ou très peu de solutions de faire des dédoublements et puis nous avons deux classes à Vesin, une dans l'école, ce n'est pas possible de faire plus, et la deuxième est dans le pavillon qui avait été installé il y a environ une trentaine d'années de manière provisoire et puis c'est un provisoire qui dure un tout petit peu. A noter également que les salles de classe du château montrent des signes de faiblesse et puis c'est aussi ce pourquoi nous avons depuis maintenant quelques années parlé d'ouvrir, de construire une nouvelle école. La démographie de la commune est assez importante et nous franchissons quasiment actuellement les 2000 habitants. On a parlé de validation du projet dans le message, ceci pour être le plus clair possible. Il est vrai que le fait de voter un crédit d'étude, ce n'est pas de dire qu'on va voter un crédit d'étude et puis après ce crédit d'étude on va se poser la question si on construit une école ou pas. C'est vrai que ce crédit d'étude valide et donne des priorités ; donne la priorité à une construction scolaire de neuf classes, d'un parking qui finalement est le sous-sol de l'école en partie, à savoir quand même que si d'aventure on devait pour une raison ou une autre ne pas réaliser ce parking, on devrait bel et bien réaliser des fondations à ce bâtiment que ce soit pour le chauffage à distance ou que ce soit pour certains locaux annexes, on l'a vu d'ailleurs sur les plans, ainsi que le système de chauffage

DATE : 13 mars 2024

à distance, dont les contours sont encore à définir, mais dans tous les cas on a besoin d'un chauffage. A noter quand même que le chauffage du château a plus d'une vingtaine d'années maintenant. Dans le message, il est clairement aussi noté que des options sont possibles, que le projet permet une réalisation par étapes, qu'on évoque une collaboration publique-privée, que l'analyse des options et variantes sera faite dans le cadre de ce crédit d'étude, que les options définitives seront présentées lors du crédit d'investissement et que le chiffrage présenté, chiffrage estimatif par le bureau d'architecte, il est en l'état actuel. Bien entendu que l'objectif de la commune, du Conseil Communal et de la commission de bâtisse sera de trouver des moyens d'économie et également des moyens de financement et c'est ce pourquoi nous avons besoin de ce crédit d'étude.

En réponse à M. Manuel Pires de quels seront les moyens de stopper le projet ou le processus ? Eh bien, c'est ce processus participatif ; c'est le fait de revenir vers le Conseil Général, d'être à son écoute. D'ailleurs, depuis la séance publique qui a eu lieu la semaine passée, c'est aussi là de tirer des enseignements et puis de prévoir finalement le déroulement de ce crédit d'étude avec des étapes importantes d'information à chaque Conseil Général et d'arriver avec des options qui auront été étudiées par les professionnels et la commission de bâtisse, de les présenter au Conseil Général et d'avoir une écoute attentive de ce qui sera fait. Bien entendu que si on s'aperçoit que les résultats apportés par toutes ces réflexions ne sont pas satisfaisants, on pourra tout simplement changer de fusil d'épaule et dire non, on doit repenser cela à la baisse. Cependant il est important de pouvoir démarrer parce que si on ne peut pas démarrer, et bien dans six mois nous n'aurons pas de nouveaux éléments et on en sera au même état. Nous ne pourrions pas faire travailler les gens sans ce crédit d'étude et c'est important de le comprendre. Donc ce processus participatif est extrêmement important. Concernant les aspects financiers, M. Alex Glardon, responsable des finances, donnera une information tout à l'heure mais il est vrai que les ressources prévues, les ressources que l'on peut attendre, les ressources supplémentaires, ce sont notamment les options choisies pour ce projet, cela a été exprimé pour le parking, pour le chauffage à distance, de pouvoir supprimer ou trouver des moyens différents pour le financement de certains des objets et trouver certains partenariats. Concernant le parking, cela a été évoqué d'une entrée à double flux et autres, aujourd'hui les plans que tout le monde a pu voir prévoient une entrée simple, cela veut dire que ce sera réglé par un feu comme dans beaucoup de parkings actuels, où quand la voiture arrive, la voiture qui sort ne peut pas sortir. Mais les détails constructifs, c'est par le développement du projet de savoir si l'entrée du parking sera côté Grand-Rue ou côté Rue du Château et c'est encore une fois le développement du projet qui le prévoit. Aujourd'hui nous ne sommes pas capables de vous dire plus que ce qui est mentionné sur les plans. Par contre, l'exploitation du parking et le produit d'un parking, c'est une source importante. Ayant entendu des chiffres de la part de Mme Currat et comme elle l'a relevé, il y a certainement plusieurs options, mais trois personnes qui se sont hasardées à faire un calcul étaient plutôt entre Fr. 150'000.- et Fr. 200'000.- que Fr. 45'000.-. Ceci n'étant pas l'objet mais c'est simplement de dire qu'aujourd'hui, dans l'état actuel, il n'y a aucun produit qui a été compté mais l'entier de l'investissement ; donc il y a une marge de manœuvre et dans quelques mois, on pourra apporter des informations complémentaires pour autant qu'on ait un crédit d'étude. Encore une fois s'il n'y a pas de crédit d'étude, nous n'aurons pas ces informations à apporter. Il propose que M. Alex Glardon donne encore quelques informations concernant la planification financière et son évolution.

M. Alex Glardon nous donne quelques informations sur l'aspect financier de ce projet et relève que c'est un élément qui préoccupe le Conseil Communal au plus haut point. Il précise que notre commune a toujours été extrêmement prudente dans sa gestion financière et rassure que le Conseil Communal actuel est également très prudent et très perspicace par rapport à la situation actuelle, respectivement à la situation qui va venir. La planification de fonctionnement qui a été présentée en septembre dernier, effectivement, laissait apparaître

DATE : 13 mars 2024

une augmentation potentielle du taux d'impôt dans la mesure où tous les investissements qui avaient été projetés seraient réalisés. Évidemment, une planification financière de fonctionnement a pour but de nous donner des pistes, attirer notre attention sur le fait de ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. Il faut également savoir que c'est une planification financière et elle évolue en fonction des différents projets qui sont présentés et elle évolue également en fonction de la situation financière d'une commune, respectivement de la masse fiscale. La capacité financière à fin 2022, effectivement M. Pires l'a dit, elle était de 15 millions, on parle des chiffres à fin 2022. A fin 2023, nous ne la connaissons pas encore, mais la capacité financière d'une commune évolue au gré des années. Ce qu'il peut déjà dire, c'est que les comptes 2023 ont été bouclés, ont été même révisés. La révision a eu lieu et s'est terminée hier. Alors sans dévoiler de grands secrets ce soir, ce n'est pas le but de la soirée, le Conseil Général sera informé des comptes 2023 en mai prochain, mais les comptes 2023 seront des comptes qui seront tout à fait acceptables, on se rappelle que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de Fr. 740'000.-, dans la mesure où la baisse du coefficient de 85% à 77% avait été acceptée pour l'année 2023. Malgré cette baisse importante qui évidemment a engendré une diminution de notre masse fiscale importante, malgré cela nous aurons fort heureusement des comptes qui seront tout à fait acceptables. Donc notre masse fiscale augmente malgré tout ; notre population augmente et évidemment, pour corollaire notre masse fiscale augmente. Aujourd'hui, la situation financière de notre commune est saine ; elle est saine depuis déjà quelques années et le Conseil Communal va évidemment s'assurer qu'elle continue à être saine. Personne ne veut aujourd'hui, et encore moins le Conseil Communal, envisager une hausse d'impôts. Ce n'est pas du tout la thématique et d'ailleurs aujourd'hui, le financement des trois objets, on parle de trois objets, on parle d'une école, d'un parking souterrain et d'un chauffage à distance. Une chose qui est sûre et certaine, c'est que l'école doit être financée intégralement par les deniers communaux. Il y a quelques subventions cantonales qui vont évidemment être reçues mais ce n'est pas le gros de l'investissement. Une école primaire est peu subventionnée par le canton mais c'est ce seul et unique investissement qui sera à charge de la Commune. Il n'y a aucun tabou par rapport au parking souterrain, respectivement au chauffage à distance, qu'ils soient financés par des fonds privés, respectivement ça a été dit d'ailleurs, par un partenariat public-privé. Si on se rend compte, dès lors que les études auront pu être faites, qu'il n'est pas possible pour notre commune d'assumer l'entier du projet, c'est évidemment et naturellement que le Conseil Communal va dire non, nous ne pouvons pas assumer l'intégralité de ce projet et on doit passer par d'autres sources de financement sauf évidemment, comme dit, pour l'école.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande à M. Glardon s'il peut raccourcir un petit peu pour que l'on puisse passer au vote.

M. Alex Glardon répond que c'est avec plaisir, on lui a posé des questions et il a donné des réponses. Il va donc s'arrêter là.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et propose au Conseil Général un arrêt de séance de cinq minutes, ce qui est accepté.

### **Reprise de la séance.**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat propose, avant de passer au vote du renvoi, d'ouvrir la discussion au Conseil Général et ensuite au Conseil Communal.

M. Manuel Pires relève, comme M. le Syndic l'a dit, grâce au participatif, on pourra adapter le projet. Cela fait déjà de nombreux mois que l'on demande une révision de ce projet par

DATE : 13 mars 2024

plusieurs groupes et strictement rien n'a bougé. Le projet est ficelé depuis le début et n'a pas changé d'un iota. Comment peut-on croire au participatif ?

M. Bernard Grandgirard relève qu'il a omis de répondre à une interrogation de Mme Tatiana Veth concernant le crédit d'étude et à savoir le descriptif qu'il en était fait. C'est l'usage et c'est aussi la norme SIA qui prévoient que les différentes tâches d'un crédit d'étude vont jusqu'à un certain seuil. Par contre, le crédit d'étude pour le château, comme précisé, si d'aventure on devait développer, étudier plus en détail le montant prévu aujourd'hui à la planification financière pour ce château, ce serait possible de voter un crédit d'étude séparé. Aujourd'hui nous avons voté un crédit d'étude pour le centre village de Vesin, cela a un lien de près ou de loin avec l'école bien entendu aujourd'hui mais on en a bel et bien fait un crédit d'étude séparé, ce qui pourrait très bien être fait pour la rénovation du château. Concernant le fait de rajouter les aspects de financement, d'aller un peu plus dans la recherche du financement, c'est prévu et cela a été en tout cas évoqué, et puis c'est un pas important. Le fait d'aller jusqu'aux soumissions et finalement la mise à l'enquête sera fait mais de manière progressive. Pourquoi on parle de mise à l'enquête, c'est pour s'assurer que le projet soit réalisable auprès des services cantonaux, qu'il n'y ait pas d'opposition, que le projet soit finalement réalisable et le fait de rentrer les soumissions gros-œuvre, c'est de pouvoir ficeler quelque part le devis général de manière précise pour éviter toute surprise. En général on dit soumissions gros-œuvre rentrées, ce qui fait le 70% des coûts du devis complet, donc du devis de construction, ce qui permet vraiment d'avoir une estimation des coûts. C'est un usage qui se fait, tous les bâtiments publics et finalement tous les projets, que ce soit communaux ou cantonaux, ont cet usage et c'est toujours ce crédit d'étude d'environ 10% du montant total qui permet d'aller jusqu'à cette étape.

Concernant la taille du parking, c'est finalement l'étude géologique qui permettra de définir si on fait un parking de 30, 40 ou 55 places comme c'est prévu. Donc avant de faire cette étude géologique il sera difficile de savoir quelle sera la taille du parking ; la seule chose qu'on peut dire, c'est que le cahier des charges qui a été proposé était le consensus de toutes les réponses et questions, et c'était le cahier des charges qui répondait aux besoins par rapport à l'étude de faisabilité, qui montrait que les besoins en classe étaient de 11 à 12 classes, et c'étaient les 11 à 12 classes qui étaient subventionnables par les services cantonaux. Cela a fait l'objet de consultations dans le cadre de l'étude de faisabilité et nous sommes restés sur ce nombre de classes qui, pour les prochaines générations, seront nécessaires.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et demande aux membres du Conseil Général qui acceptent que la demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance soit renvoyée le fassent en levant la main.

**Vote :**

**Approbation : 27    Avis contraire : 3    Abstention : 0**

Le vote de renvoi du crédit d'étude est accepté à la majorité.

#### **4.    ATTRIBUTION DU DROIT DE CITE D'HONNEUR COMMUNAL A MME NADIA SAVARY**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat relève que comme chacune et chacun a pu lire dans le message, selon l'article 51 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, la Commune peut accorder gratuitement et à titre honorifique le droit de cité d'honneur communal à une personne étrangère à la Commune. Selon l'alinéa 4, ce droit est accordé par l'assemblée communale ou le conseil général, raison pour laquelle ce point est à l'ordre du jour. Elle donne la parole à M. Bernard Grandgirard.

DATE : 13 mars 2024

M. Bernard Grandgirard précise qu'il n'est vraiment plus besoin de la présenter. « À l'exécutif communal depuis 2001, Syndique de Vesin, puis suite à la fusion Syndique de Cugy de 2005 à 2016. Députée au Grand Conseil, active dans de nombreuses commissions et groupements, Présidente de l'Association des communes fribourgeoises de 2013 à 2016, et enfin, très résumé, première citoyenne du canton, au perchoir, Présidente du Grand Conseil en 2023. Cette année 2023 a certainement été jalonnée de moments intenses aux quatre coins du pays. Ici, dans ta commune, l'accueil de la garde d'honneur officielle des autorités supérieures du canton de Fribourg, au mois de mai dernier, symbolisé par la cérémonie de la prise d'armes des grenadiers, restera comme un événement mémorable sur un site idéal et par un temps radieux. Tu as eu la générosité d'offrir à la communauté un banc en souvenir de ton mandat de présidence, placé à mi-chemin entre Vesin et Cugy. Pour l'ensemble de ton parcours politique, le Conseil Communal propose de t'accorder le droit de cité d'honneur communal. » Il recommande au Conseil Général d'accorder le droit de cité d'honneur communal à Mme Nadia Savary-Moser ; formellement cette décision est soumise à l'approbation du législatif communal et il s'en remet à notre présidente du législatif pour le vote.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat le remercie et sur ce point formel, elle demande à celles et ceux qui acceptent d'accorder cet honneur à Mme Nadia Savary pour son mandat de Présidente du Grand Conseil Fribourgeois durant l'année 2023, de le faire en levant la main.

Le droit de cité d'honneur communal est accordé à Mme Nadia Savary-Moser par acclamation et un petit cadeau sous la forme d'un petit diplôme formel lui est remis. Ce dernier laissera une trace peut-être dans un bureau ou quelque part dans son domicile.

Mme Nadia Savary prend la parole : « Le droit de cité d'honneur est un concept historique qui remonte au Moyen-Âge en Europe. Il désignait le statut accordé à un individu lui conférant certains droits et privilèges au sein d'une commune. En général, le droit de cité conférait des droits civiques ou encore le droit d'accès à certaines ressources. Les personnes possédant le droit de cité étaient souvent considérées comme des membres à part entière de la communauté, jouissant de certains avantages sociaux et économiques, donc de privilèges. Au fil du temps, le concept de bourgeoisie d'honneur est devenu plus symbolique. Et heureusement, car vous me connaissez, le statut de privilégiée ne m'irait guère. Mais au-delà de l'aspect historique, c'est avec une immense gratitude que je prends la parole aujourd'hui devant vous. Être nommée bourgeoise d'honneur de ma commune est une reconnaissance que je n'aurais jamais imaginé recevoir. Mais dont, j'en prends ce soir la vraie dimension.

En tant que Présidente du Grand Conseil Fribourgeois, j'ai eu le pouvoir et le plaisir de guider les débats, de représenter les voix des députés et députées, de partager des moments précieux d'échange et de saisir toutes les richesses de notre canton. Et quelles richesses ! Nous sommes vraiment, je peux vous le dire ce soir, chanceuses et chanceux de cette diversité sans fin dans notre canton. Avec huit sessions, seize séances de bureau, 200 invitations, dont 180 honorées, 140 discours et trois séjours au Tessin, en Appenzell et au Sénégal, mon occupation 2023 a été quelque peu différente. Les anecdotes sont tellement nombreuses qu'il est difficile d'en choisir une. Cependant, il est évident que je ne pensais pas vivre la moitié de ce que j'ai pu découvrir en 2023. Mais je n'oubliais également jamais la richesse de notre commune, car le Canton se doit d'avoir des communes fortes pour être fort. Et j'ai été particulièrement fière de présenter ma commune et ses sensibilités par le biais de deux grandes manifestations. D'une part, ma réception et la fameuse prise d'armes que M. le syndic vient de citer, la prise d'armes des Grenadiers et également bien au-delà. Je ne peux que remercier la Commune et la population qui m'a toujours suivie. Et je n'oublie jamais



DATE : 13 mars 2024

non plus mes 15 ans, mes 15 années, passées à l'exécutif communal dont celle de Syndique, qui reste, à mon sens, encore aujourd'hui, le plus beau mandat. Un mandat qui me ressemble, par la proximité des gens, et pour preuve, j'éprouve toujours du plaisir à m'investir dans d'autres communes, vous le savez certainement, même quand les difficultés sont très présentes. Et je souhaite dire à quel point mon parcours a été et est prenant, et je souhaite à qui ce soit de pouvoir vivre cette expérience enrichissante et motivante. Sachez que pour moi, le titre de bourgeoise d'honneur va bien au-delà d'une simple reconnaissance personnelle. Il symbolise avant tout pour moi un lien indéfectible avec les autorités et la population, une reconnaissance de mon attachement et de ma contribution au bien commun de Cugy et de Vesin et du canton. C'est un témoignage de confiance et de respect de la part des concitoyennes et concitoyens représentés ici par les membres du Conseil Général et j'en suis infiniment touchée et émue. Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont rendu cette nomination possible, en particulier aux personnes qui ont eu la gentillesse de la proposer, dont je l'ai vu, c'est le conseil communal, merci infiniment. Je remercie également toutes mes électrices et tous mes électeurs ainsi que ma famille, sans qui rien n'aurait été possible.

En conclusion, je vous assure que je porterai ce titre de bourgeoise d'honneur avec fierté et humilité et que je continuerai certainement à m'engager pour la collectivité quelle que soit la forme, aussi longtemps que je le pourrai. Merci du fond du cœur pour cette belle marque de confiance et de reconnaissance et pour votre attention. »

## **5. INFORMATIONS COMMUNALES**

La parole est donnée au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Bernard Grandgirard nous informe qu'il ne savait pas si c'était notre Présidente qui allait l'annoncer, mais la COREB s'est proposée de venir dans les communes, respectivement l'assemblée communale ou le Conseil Général, pour venir donner une information quant à ses activités, ses nouvelles activités suite à la réorganisation de la communauté régionale de la Broye. Le Conseil Communal a saisi l'occasion et nous en avons parlé au dernier bureau et lors du prochain Conseil Général du 1<sup>er</sup> mai, en deuxième partie, la COREB viendrait faire une présentation.

Mme la Présidente répond qu'elle n'est pas au courant.

M. Bernard Grandgirard répond que c'était vraiment une proposition de le faire mais c'est le bureau qui pourra décider s'ils veulent mettre ceci à l'ordre du jour du prochain conseil général ou pas.

## **6. DIVERS**

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat donne la parole aux conseillers généraux.

M. Manuel Pires demande, suite à la mise à l'enquête des CFF courant janvier 2023 pour la modernisation de la ligne Cheyres-Grolley, y compris notre chère Commune de Cugy, aimerait connaître l'état d'avancement de la discussion entre la Commune et les CFF autour de l'élargissement du passage à niveau sur la route de Bussy ?

M. Guido Flammer répond que le Conseil Communal vient de recevoir le ok des CFF pour l'élargissement des deux passages qui vont être inclus dans leurs travaux. Les détails ne sont pas encore finalisés, mais cela va se faire.

M. Manuel Pires demande si le financement, la participation communale est déjà définie ?

DATE : 13 mars 2024

M. Guido Flammer répond que le financement fait partie de leur projet mais n'est pas encore défini pour le moment.

Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat demande s'il y a d'autres interventions. Ceci n'étant pas le cas, elle remercie l'assemblée pour le bon déroulement de cette 48<sup>ème</sup> séance. La prochaine séance aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2024 et sera principalement consacrée à la présentation et à l'approbation des comptes. Elle demande à M. Glardon de l'excuser de l'avoir coupé mais son intervention sera pour le mois de mai. Comme il est maintenant de coutume avant de partager un verre, elle demande à chacune et chacun d'aider afin de ranger la salle. Elle remercie l'assemblée et leur souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée, il est 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Jeanne Decorges Currat

La Secrétaire :

Sylvia Bersier

EN ATTENTE D'APPROBATION